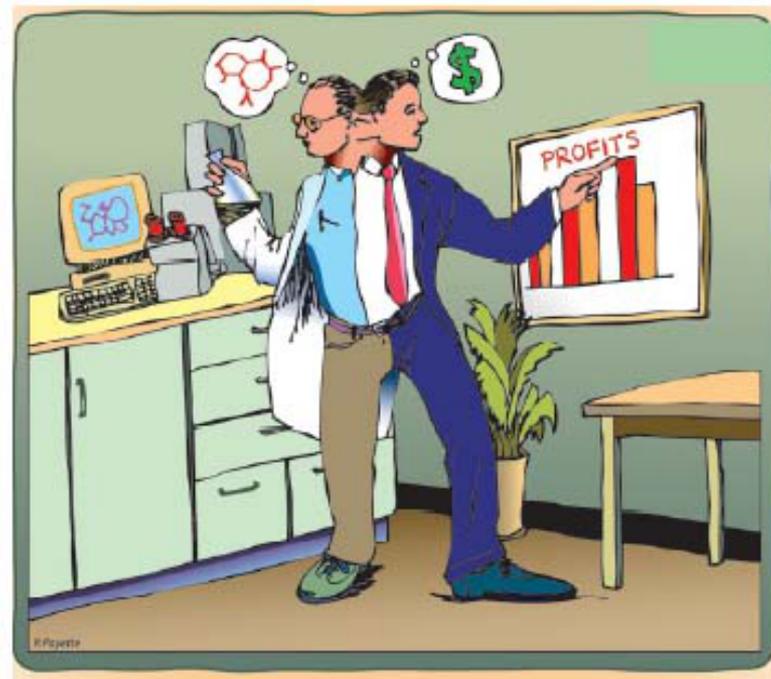




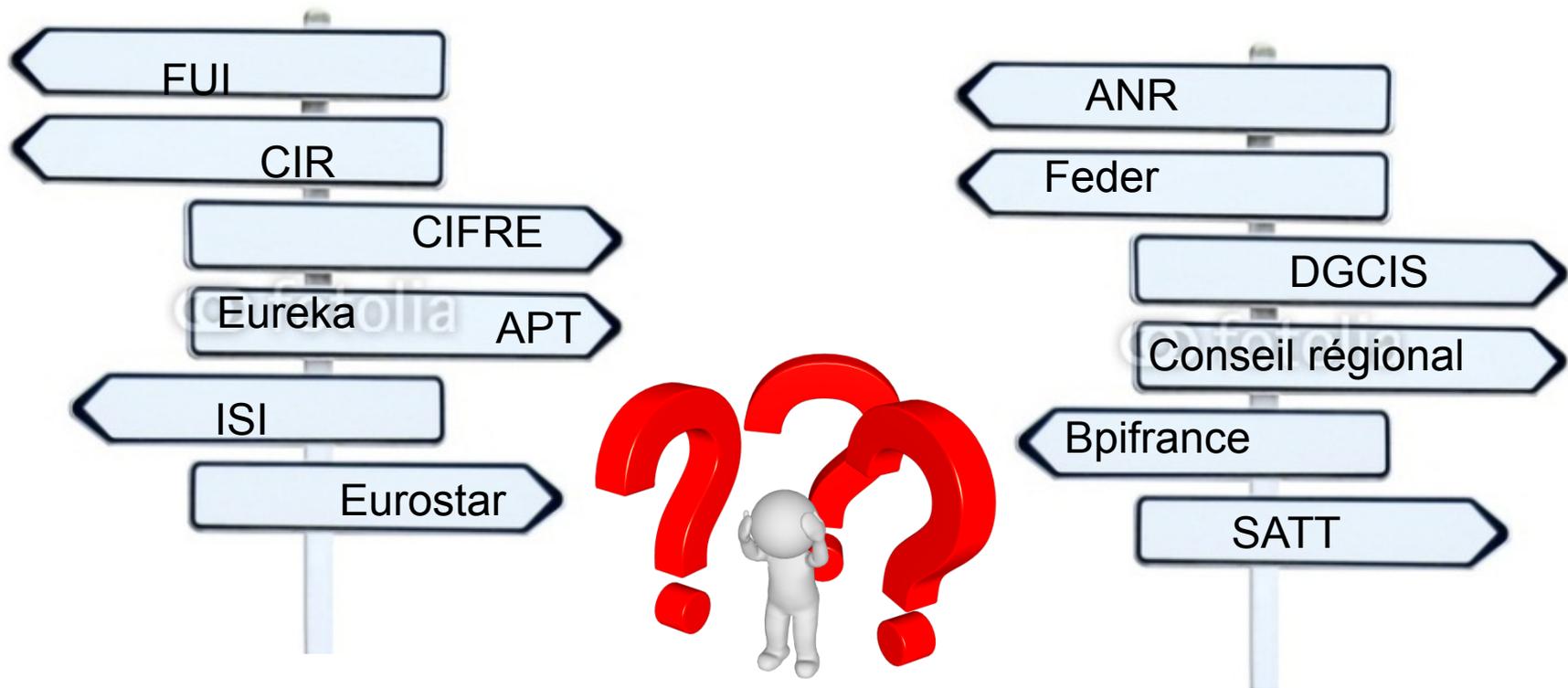
Partenariats public-privé dans la santé : aspects financiers



À l'aube d'une nouvelle période de programmation des financements publics en faveur de la recherche et de l'innovation, Horizon 2020, les pouvoirs publics encouragent le développement de partenariats technologiques.



Quels sont les dispositifs d'aides et les acteurs ?



APT (Aide au Partenariat technologique)

Interlocuteur : Bpifrance

Objectif : financer un consultant pour accompagner l'entreprise à monter le dossier de demande d'aide et/ou à construire son consortium

Financement : subvention, 50% des dépenses (plafonnée à 50 k€)

FUI (Fonds Unique Interministériel)

Interlocuteurs : Pôle de compétitivité / DGCIS / Bpifrance / collectivités territoriales (pour cofinancement)

Objectif : financement d'un programme collaboratif labellisé par un pôle de compétitivité

Au moins 2 entreprises + 1 labo / budget global projet > 1M€

Financement : subvention (labo = 100% surcoûts / entreprise = dépend de la taille et de son implantation dans ou hors pôle)

2 AAP/an

Cofinancement par les collectivités territoriales

PSPC (Projets de R&D Structurants Pour la Compétitivité)
(ex ISI, *Programme d'Innovation Stratégique Industrielle*)

Interlocuteur : Bpifrance

Objectif : financement d'un programme collaboratif (innovation de rupture)
Au moins 2 entreprises + 1 labo / budget global projet > 6M€

Financement : Subvention et/ou Avance Remboursable (50%)

PRCE de l' ANR (Agence Nationale de la Recherche)

Interlocuteur : ANR

Objectif : financement de Projets de Recherche Collaborative Entreprises (PRCE) – PRCI si dimension internationale

Au moins 1 entreprise + 1 labo / qualité pour l'aspect scientifique + pertinence économique pour les entreprises

Financement : sous forme subvention

(AAP générique : défi sociétal 4 « Vie, santé et bien-être » + AAP spécifiques, Era-Net)

Eurostar, Eureka

Interlocuteurs : Bpifrance - ANR

Objectif : financement d' un programme collaboratif avec un partenaire hors France.

Approche "bottom-up"

Financement : Subvention ou Avance Remboursable

Eurostar : 2 AAP/an – concours

Horizon 2020 programmes européens

Interlocuteurs : MENESR - Bpifrance – en santé : PCN Inserm
en région : CCI - DRRT - Cellule Europe des Universités

Objectif : projet collaboratif de recherche et d'innovation transnationaux
(min 3 partenaires européens)
instrument Pme

Financement : Subvention / AAP

Autre fonds européens : Feder 2014-2020 géré par les Conseils Régionaux
(modalités en cours d'élaboration)

Spécificité en Région Auvergne

FRI Cluster et FRI transfert de Technologie

Interlocuteurs : Conseil Régional d' Auvergne et Bpifrance

Objectif : financement d' un programme collaboratif (issu d' un cluster labellisé par le Conseil régional)

financement d' un transfert de technologie d' un laboratoire vers une entreprise régionale.

Financement : Subvention

CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche)

Interlocuteurs : ANR - DRRT

Objectif : aider une entreprise à financer le salaire d'un thésard encadré par un laboratoire

Financement : Subvention (14 k€/ an sur 3 ans pour un salaire minimum de 23,5 k€ + possibilité compléter avec CIR)

Spécificité en région Auvergne

Bourse Innovation Transfert de Technologie

Interlocuteur : Conseil Régional d' Auvergne

Objectif : financer le salaire d' un thésard ou d' un CDD de 3 à 18 mois (min bac +3) avec l' objectif de transférer la technologie à l' entreprise

Financement : Subvention avec participation de 15% de l' entreprise

CIR (Crédit Impôt Recherche) et CII (Crédit d' Impôt Innovation)

Interlocuteurs : administration fiscale - DRRT

Objectif : aide aux dépenses de R&D des entreprises,
(en particulier : dépenses de recherche confiées à des laboratoires publics)

Financement : Crédit d' impôt (préfinancement CIR)

2 dispositifs complémentaires

Quelques conseils

Réfléchir au **contrat de collaboration/partenariat** très en amont

Et discuter avec **toutes les tutelles** (ex. : unités mixtes)

Avoir à l'esprit les contraintes de ses interlocuteurs :

CNRS, INSERM, Universités, écoles... : politique de valorisation différentes
=> collaborations différentes

chercheur : veut publier / l'entreprise veut breveter

Quelques conseils

Restreindre le nombre de partenaires

Prestation de service ou collaboration?



Quelques conseils

Pour faciliter les collaborations public/privé :

Création des **SATT**

un des objectifs : accélérer le transfert technologique vers les entreprises afin de renforcer le potentiel d'innovation et la compétitivité de notre industrie

Instituts Carnot

MERCI

